



Commune de CHEVREGNY

40, Rue Principale 02000

Téléphone : 03.23.21.63.90

mairie@chevregny.fr

Permanences

Le mardi de 16 h – 17 h 30

Le jeudi de 16 h – 17 h 30



Arrêté n° 14 / 2025

Ouverture d'un débit de boisson temporaire

Le Maire de la Commune de CHEVREGNY,

- Vu le Code de la santé publique notamment son article L 3334-2,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu l'Arrêté préfectoral du 13 mars 1985 sur la police des lieux publics,
Vu la demande du 01 septembre 2025 présentée par le comité des fêtes de Chevregny représentée par Monsieur Gilles CERCUS son président,
Vu la loi 2009-87 du 21 juillet 2009 instaurant des mesures sur la prévention de la consommation d'alcool chez les mineurs,

----- A R R E T E -----

- Article 1 :** Monsieur Gilles CERCUS, Président, est autorisé au nom du Comité des fêtes de Chevregny, à **ouvrir un débit de boissons temporaire** le dimanche 21 septembre 2025, à l'occasion de la brocante qu'il organise sur la place du village.
- Article 2 :** Au cours de cette manifestation, seules les boissons des 1^{er} et 2^{ème} groupe pourront être servies (*vin, bière, cidre, poiré...*).
- Article 3 :** L'organisateur devra scrupuleusement respecter les dispositions réglementaires relatives aux débits de boissons, notamment l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs, au besoin en exigeant du client qu'il établisse la preuve de sa majorité.
- Article 4 :** L'organisateur est tenu d'afficher à la buvette le code de la santé publique relatif à la répression de l'ivresse publique des mineurs.
- Article 5 :** Le présent arrêté devra être présenté sur demande de l'autorité
- Article 6 :** Monsieur Gilles CERCUS, Président de l'association, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ANIZY-LE-GRAND et Mme le MAIRE de Chevregny, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne.

Date, horaires : **Dimanche 21 septembre 2025, de 06 h 00 à 19 heures.**

Fait à CHEVREGNY, le 04 septembre 2025

Mme le Maire,



Elisabeth Deligny